



Projet d'établissement de la Résidence Monplaisir

1. La Résidence Monplaisir et sa clientèle

La Résidence Monplaisir a pour objectif premier d'accueillir une clientèle âgée de 55 ans et plus, en offrant un environnement de grand standing conçu pour répondre aux besoins physiques, émotionnels et sociaux de la personne âgée, tout en favorisant une qualité de vie exceptionnelle.

La Résidence Monplaisir se situe entre fleurs et doux feuillages bruissants dans un parc boisé, paisiblement à l'écart du quotidien trépidant. L'endroit est accueillant. C'est un concept bien rôdé depuis 40 ans que l'on vous propose.

Une structure complètement ouverte qui offre tout le confort d'appartements privés entre 35 et 90 m². Chaque appartement possède un lieu de vie et une chambre séparée. De ce fait, chacun bénéficie de son indépendance et d'un véritable « chez soi » qu'il aménage à son goût.

Nous nous engageons à fournir un cadre de vie privilégié alliant le confort hôtelier à la convivialité des soins, dispensés par des professionnels de la santé attentifs au bien-être de nos résidents. La Résidence Monplaisir propose ainsi une gamme étendue de services et d'activités, tous conçus pour répondre aux besoins individuels de nos résidents, avec une approche à la carte pour une expérience personnalisée.

En tant qu'établissement pionnier au Luxembourg, nous sommes fiers de détenir la certification ISO 9001 depuis 2004, gage de notre engagement envers la qualité et l'excellence dans tous les aspects de notre service.

2. Les modalités d'admission

Le futur résident peut envoyer le formulaire « Demande d'admission » rempli par ses soins et en précisant s'il s'agit d'une demande urgente ou préventive à la direction. Le résident sera contacté par la direction si un appartement est disponible.

En cas d'accord, le dossier d'admission est préparé ensemble avec le résident et/ou avec sa famille et une visite des lieux est organisée. La direction et les responsables de soins font l'accueil du nouveau résident le jour de l'admission.

3. Offre de services

La Résidence Monplaisir offre une gamme complète de services visant à promouvoir la participation, l'animation et la vie sociale de nos résidents. Nos activités récréatives, artistiques, culturelles et sportives, telles que l'aquagym dans notre piscine privée et la gymnastique douce, sont complétées par des soins médicaux, thérapeutiques, paramédicaux et de bien-être adaptés aux besoins individuels. Les aides et soins sont prestés conformément aux stipulations de l'assurance dépendance voire en accord avec la législation en vigueur. De plus, notre cabinet de kinésithérapie ainsi que notre salon de coiffure et institut de beauté haut de gamme sont à la disposition de nos résidents pour répondre à leurs besoins spécifiques.

4. Restauration

Notre service de restauration, disponible dans notre restaurant "Les 4 Saisons" et sur sa superbe terrasse, allie plaisir gustatif et esthétique. Notre chef et sa brigade proposent des menus équilibrés et gastronomiques, tandis que notre Maître d'hôtel et son équipe garantissent un service exemplaire. Notre restaurant spacieux, pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes, est ouvert au public tous les jours, offrant un cadre idéal pour les fêtes familiales, les repas d'affaires et les célébrations de fin d'année.

5. Le concept de prise en charge au bénéfice des résidents atteints d'une maladie démentielle et des résidents en fin de vie

La Résidence Monplaisir offre un lieu de vie familial, ouvert sur le monde et accompagnant les seniors, en couple ou seuls, dans leur recherche d'indépendance. La résidence ne favorise pas l'admission de personnes atteintes de démence. Toutefois, si le résident développe une démence lors de son séjour chez nous, il recevra des soins de qualité et un accompagnement adapté à sa maladie. La résidence dispose d'un service gériatrique, qui offre un environnement plus protégé, notamment pour les personnes à risque de fugue.

Pour les résidents en fin de vie, des soins palliatifs individualisés sont offerts pour gérer la douleur et les symptômes, en accord avec les préférences des résidents. Un soutien psychologique est disponible pour les résidents et leurs familles,

assuré par notre psychologue. Un aumônier ou un conseiller spirituel est disponible pour répondre aux besoins spirituels des résidents, quelle que soit leur croyance.

Des soins de confort sont intégrés pour améliorer le bien-être des résidents. Les espaces sont aménagés pour offrir un environnement calme et apaisant, propice à la sérénité. Les familles sont encouragées à être présentes. Le personnel reçoit une formation continue en soins palliatifs et en accompagnement de fin de vie. Une communication ouverte et honnête est maintenue avec les résidents et leurs familles concernant l'état de santé et les options de soins.

Des activités adaptées, comme par exemple les promenades en plein air, sont proposées pour maintenir la qualité de vie. Des protocoles efficaces de gestion de la douleur sont mis en place et régulièrement évalués. Une approche holistique est adoptée, prenant en compte les aspects physiques, émotionnels, sociaux et spirituels des soins. Les derniers souhaits des résidents sont respectés et, autant que possible, réalisés. Un soutien est offert aux familles après le décès.

Une équipe interdisciplinaire travaille ensemble pour offrir des soins complets et coordonnés. Des réunions régulières avec les familles sont organisées pour discuter des soins et des progrès. Une attention particulière est portée à la nutrition et à l'hydratation, selon les préférences et les capacités des résidents. Les droits et la dignité des résidents sont toujours respectés, conformément aux meilleures pratiques éthiques. Enfin, les pratiques et les protocoles de soins sont régulièrement évalués et améliorés pour garantir des soins de haute qualité.

6. Le concept de bientraitance

La bientraitance fait référence à une approche globale qui vise à garantir le bien-être, le respect, la dignité et la qualité de vie de nos résidents

Les éléments clé de ce concept sont :

Respect de la dignité : Les résidents est traité avec respect et considération, en reconnaissant son autonomie et son individualité. Cela implique de l'impliquer dans les décisions le concernant et de respecter son choix et ses préférences.

Qualité des soins et de l'accompagnement : La bientraitance implique de fournir des soins de haute qualité qui répondent aux besoins physiques, émotionnels et psychologiques des résidents.

Communication et écoute : Notre personnel favorise une communication ouverte, transparente et empathique avec les résidents et leurs familles. Il est important d'écouter attentivement les préoccupations, les souhaits et les plaintes des résidents et d'y répondre de manière appropriée.

Promotion de l'autonomie : La bientraitance encourage l'autonomie et l'indépendance des résidents dans la mesure du possible. Cela peut inclure des programmes d'exercices physiques, des activités sociales et culturelles, ainsi que des aides techniques pour faciliter les déplacements et les activités quotidiennes.

Prévention de la maltraitance : La bientraitance implique également de prévenir et de détecter toute forme de maltraitance physique, émotionnelle, financière ou psychologique envers les résidents.

7. Modalités de recours à un comité d'éthique

Le Monplaisir a adhéré à un Comité d'éthique mutualisé réunissant plusieurs prestataires. Ce comité d'éthique offre, sur demande d'un résident, de son représentant légal ou d'une personne de contact, une aide à la décision pour toute question éthique ou relative au respect des droits fondamentaux des résidents.

Le comité d'éthique peut également, sur demande, accompagner et conseiller la direction et le personnel d'encadrement sur des questions éthiques ou relatives aux droits fondamentaux des résidents. Il peut aussi émettre des recommandations internes concernant ces mêmes questions.

Les demandes peuvent être adressées à l'attention du comité d'éthique par écrit, sous enveloppe cachetée, remise à la réception, ou par courriel à d'adresse-mail : mpl.res@residencemonplaisir.lu

8. Les moyens assurant la communication interne et externe

Nous avons établi des canaux de communication clairs et efficaces pour le personnel, les résidents et leurs familles, incluant des réunions régulières, des bulletins d'information et des flyers, afin de maintenir une communication fluide. Le WIFI est accessible dans toutes les pièces communes, ainsi que dans tous les logements. Chaque logement dispose d'un raccordement à la télé et au téléphone.

9. Gestion des réclamations

Un processus de gestion des réclamations confidentiel et diligent est en place, permettant aux résidents, aux personnes de contact et aux représentants légaux d'exprimer leurs préoccupations, qui seront traitées par la direction avec attention au jour le jour.

10. Les moyens pour favoriser l'autonomie de résidents

Nous proposons une panoplie d'activités pour maintenir l'autonomie de nos résidents, comme p.ex. la gymnastique douce, l'aquagym dans notre piscine privée, des séances guidées de Nordic walking, des activités d'entraînement cognitif, etc. L'infrastructure et les logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Plus que la moitié de nos résidents sont encore totalement autonomes.

11. La gestion de l'accès au bâtiment des visites médicales et des visites externes

Nous veillons à organiser les visites externes et médicales de manière à respecter le confort et la santé des résidents, en proposant des horaires flexibles adaptés à leurs besoins individuels. Notre réception est ouverte tous les jours de 8h00 à 17h30. En dehors de ces heures d'ouverture, les visiteurs sonnent à l'entrée principale et c'est l'infirmière de garde qui gère les accès. Certains médecins voire membres de la famille ont un badge d'entrée pour ouvrir les portes en dehors des heures d'ouverture.

12. Continuité des soins

Conformément à la législation en vigueur, la Résidence assure la présence d'une infirmière 24h/24h et 365j/365j. Un planning mensuel est établi pour assurer jour et nuit la présence d'assez de personnel pour prester des soins de qualité et offrir un accompagnement et encadrement adapté aux besoins de nos résidents. Nos médecins libéraux veillent à la continuité de soins de leurs patients.

13. Plan de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires

Nous avons élaboré un plan complet de prévention des infections et d'hygiène, régulièrement adapté aux besoins spécifiques, incluant des procédures pour le nettoyage, l'hygiène des mains, la gestion des déchets, ainsi que des mesures spécifiques pour des situations telles que la pandémie de Covid-19 ou la saison des gripes. Toutes les procédures dans ce domaine sont ISO 9001 certifiées et revues régulièrement.

Le nettoyage des logements et des lieux de vie commune

1h par semaine de nettoyage est incluse dans le prix de pension et prestée selon les demandes du résident (p.ex. 2 x 1/2h ou 6 x 10 minutes). Un passage journalier est assuré chez les personnes bénéficiaires de l'assurance dépendance.

L'utilisation des produits et des matériels de nettoyage

Nous garantissons l'utilisation de produits conformes aux normes sanitaires et environnementales, ainsi que des mesures de précaution supplémentaires lorsque nécessaire.

L'hygiène des mains, précautions additionnelles et utilisation des équipements de protection individuel

La Résidence Monplaisir a toujours participé aux campagnes « Hygiène des mains » organisés par le Ministère de la santé et Ministère de la famille. Des procédures spécifiques ont été élaborées par notre médecin consultant. Un stock de matériel EPI est toujours disponible et actualisé.

L'utilisation de la tenue professionnelle

La Résidence met à disposition de tous ses salariés des tenues professionnelles, qui sont lavées et entretenues de façon industrielle.

La prévention des accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaines, procédures à l'encontre d'un résident ou d'un membre du personnel atteint d'une maladie infectieuse, la procédure de déclaration d'infections

La Résidence, ensemble avec son médecin consultant, a établie toute une série de procédures pour protéger son personnel et pour prévenir des accidents liés à leurs tâches professionnelles, des procédures en cas de maladie contagieuse et des procédures de déclarations d'infections. Le personnel soignant a été formée et un suivi régulier de ces procédures est assuré.

Face aux conditions météorologiques extrêmes telles que la canicule, la neige et le verglas, notre plan d'action spécifique comprend des mesures préventives, telles que la surveillance accrue des résidents, la mise en place de zones de rafraîchissement pendant les périodes de chaleur intense, ainsi qu'une panoplie de protocoles afin d'assurer le bien-être et la sécurité de nos résidents.

14. Gestion de l'environnement

La gestion des lieux de vie commune dans notre Résidence comprend un programme de maintenance régulier pour assurer la propreté, la sécurité et le confort des résidents.

Nous avons mis en œuvre des protocoles stricts pour garantir la qualité de l'eau (contrat d'entretien régulier avec un laboratoire agréé), en effectuant des analyses périodiques et en entretenant nos installations de distribution d'eau conformément aux normes sanitaires en vigueur.

Notre approche de gestion des déchets repose sur le tri sélectif et le recyclage afin de réduire notre empreinte environnementale et de promouvoir des pratiques durables au sein de notre établissement. La Résidence Monplaisir a le Label de la Superdréckskëscht.

Nous accordons une attention particulière à la gestion des excréta en utilisant des méthodes d'élimination sûres et hygiéniques, conformes aux réglementations sanitaires et respectueuses de l'environnement.

L'entretien du linge privé de nos résidents est assuré par notre buanderie interne. Certains résidents s'occupent eux même encore de leur propre linge. L'entretien du linge plat est externalisé à une société spécialisée dans le traitement industriel du linge plat.

Notre gestion du matériel repose sur des principes de durabilité et d'efficacité, en favorisant l'achat de produits durables, la réparation et le recyclage lorsque cela est possible, afin de minimiser notre impact sur l'environnement.

Nous sensibilisons régulièrement notre personnel et nos résidents à l'importance de préserver l'environnement, en encourageant des comportements responsables et en fournissant des informations sur les meilleures pratiques écologiques.

La Résidence Monplaisir s'engage à offrir un environnement sûr, confortable et enrichissant à tous ses résidents, dans le respect de leurs besoins et de leur dignité et liberté.

Les différentes procédures sont consultables à la Résidence Monplaisir, à la demande du client.

Mondorf-les Bains, octobre 2025